

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au à l'hôtel de ville situé au 26 rue de la Rivière à Bedford à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires modifiées des élus municipaux

4.3 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture

4.4 Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs pour le mois de mai 2026

5. Règlements

5.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 752-26-1 modifiant le règlement relatif à la régie interne du conseil municipal afin de modifier l'adresse des séances

5.2 Adoption du Règlement numéro 736-26-1 modifiant le règlement numéro 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'apporter des corrections à certains articles

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars 2026

6.2 Octroi de contrat de gré à gré – Acquisition et installation des équipements audio-visuels dans la salle du conseil

6.3 Octroi de contrat de gré à gré – Gestion documentaire pour les archives 2026

6.4 Transition de la plateforme de virtualisation et déploiement des machines virtuelles

6.5 Octroi d'un mandat de gestion du parc informatique

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de mars 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 30 mars 2026

7.3 PIIA – 4, rue Philippe-Coté – Toiture

7.4 PIIA – 12 rue Rix – Remplacement de fenêtres

7.5 PIIA – 148 rue Principale - Non-respect du PIIA autorisé

7.6 PIIA – 77 rue Principale – Modification de fenestration

7.7 Demande 77 rue Principale - Utilisation du parc Dr. Adrien Tougas

7.8 Dérogation mineure - 12 rue Élisabeth - Stationnement

7.9 Dérogation mineure – 16 rue Élisabeth – Stationnement

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au à l'hôtel de ville situé au 26 rue de la Rivière à Bedford à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

7.10 Approbation préliminaire – 37 rue Saint-Joseph – Zonage

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- 8.1 Remplacement de la résolution d'autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier
- 8.2 Autorisation de vente de garage pour 2026
- 8.3 Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Centre d'action bénévole de Bedford
- 8.4 Demande de gratuité – Salle Arlène Murray – Maison de la famille des Frontières
- 8.5 Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Société d'histoire de Missisquoi
- 8.6 Nomination d'une nouvelle responsable à la bibliothèque
- 8.7 Renouvellement de l'adhésion à l'Espace MUNI
- 8.8 Soutien aux organismes communautaires
- 8.9 Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.10 Demande d'autorisation de vente et de service de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 8.11 Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de la salle Arlène-Murray au Centre communautaire Georges-Perron
- 8.12 Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes
- 8.13 Demande d'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du service de sécurité incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.14 Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 8.15 Autorisation de contribution financière – Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative aux appels d'offres pour des services professionnels – Ville de Bedford
- 9.2 Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2026 – Parc Héritage
- 9.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20262027 pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 9.4 Octroi de contrat – Fourniture et livraison d'un balai de rue neuf avec ses équipements

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Nouvelle demande d'aide financière pour la formation de pompiers

11. Ressources humaines

- 11.1 Liste des embauches du 7 avril 2026
- 11.2 Ajustement salarial pour les responsables à la bibliothèque
- 11.3 Nomination – 2e Poste de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au à l'hôtel de ville situé au 26 rue de la Rivière à Bedford à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

11.4 Nomination – 3e Poste de 30 heures journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)

11.5 Embauche d'un employé en remplacement au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics

11.6 Modification de la grille salariale – Camp de jour 2026

12. Dépôt de correspondance

13. Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 00

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

La conseillère Suzanne Plouffe était absente de son siège.

26-04-89

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-04-90

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet 13.1 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Demande d'autorisation pour la vente-trottoir de style « Journée découverte » du Regroupement des gens d'affaires de Bedford et Région
- Le sujet 13.2 est ajouté en affaires nouvelles comme suit : Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi pour la saison 2026

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi 2 avril sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Un citoyen s'est prévalu de la première période de questions concernant le sujet suivant :

- Le contrat donné de gré à gré pour la tonte de gazon dans le Parc Héritage;

26-04-91

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

ADOPTÉE

N.M

Tour de table des membres du conseil

26-04-92

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires modifiées des élus municipaux

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de certains membres du conseil de la Ville de Bedford, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Que lesdites déclarations soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

26-04-93

Nouvelle obligation de qualification en arboriculture

Considérant que le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que « [d]ès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle »;

Considérant que selon l'UMQ, « [c]omme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience »;

Considérant que les démarches à faire pour obtenir ledit certificat sont importantes;

Considérant que la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture – travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

De transmettre la présente résolution aux MRC du Québec et aux municipalités locales du territoire, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM pour appui.

De transmettre la présente résolution à la ministre de l'Emploi, Pascale Déry, à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Geneviève Guilbault.

De transmettre la présente résolution à la députée de notre territoire.

ADOPTÉE

26-04-94

Mouvement de sensibilisation pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs pour le mois de mai 2026

Considérant que la santé des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs fait face à plusieurs menaces importantes depuis plusieurs années;

Considérant que la Ville de Bedford propose des solutions concrètes pour aider les abeilles et autres insectes pollinisateurs en invitant sa population à retarder de quelques semaines la première tonte de leur pelouse;

Considérant que la Ville de Bedford a autorisé l'implantation de ruches d'abeilles aux étangs d'épuration;

Considérant que toute la population ne se sent pas interpellée de la même façon;

Considérant qu'il est contraignant pour la Ville de Bedford de s'engager à retarder la tonte du gazon de la majorité des terrains municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford suspend pour le mois de mai l'application de l'article 2.2.7 du Règlement numéro 690-10 sur les nuisances pour les propriétaires désirant retarder la tonte de leur pelouse de quelques semaines afin de laisser pousser les pissenlits;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la suspension de l'application de l'article 2.2.7 du Règlement numéro 690-10 sur les nuisances pour la durée du mois de mai 2026.

ADOPTÉE

26-04-95

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 752-26-1 modifiant le règlement relatif à la régie interne du conseil municipal afin de modifier l'adresse des séances

Le conseiller Mona Beulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 752-26-1 modifiant le règlement relatif à la régie interne du conseil municipal afin de modifier l'adresse des séances, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Le projet de règlement d'emprunt numéro 752-26-1 modifiant le règlement relatif à la régie interne du conseil municipal afin de modifier l'adresse des séances est présenté et déposé à cette séance.

26-04-96

Adoption du Règlement numéro 736-26-1 modifiant le règlement numéro 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'apporter des corrections à certains articles

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 736-26-1 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026 par la conseillère Mona Beulac par le biais de la résolution 26-03-55;

Considérant que le projet de règlement numéro 736-26-1 a été adopté le 3 mars 2026 par la résolution numéro 26-03-56;

- 26-04-96
(Suite)
- Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 avril 2026 à 18 :30 heures;
- Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité
- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Que ce conseil adopte le Règlement numéro 736-26-1 modifiant le règlement numéro 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'apporter des corrections à certains articles.
- ADOPTÉE
- 26-04-97
- Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mars 2026**
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 7 avril 2026, au montant de 246 057,26\$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 7 avril 2026.
- « Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »
- ADOPTÉE
- 26-04-98
- Octroi de contrat de gré à gré – Acquisition et installation des équipements audio-visuels dans la salle du conseil**
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition et l'installation d'équipements audio-visuels dans la nouvelle salle du conseil;
- Considérant l'offre de services reçue par Melting Icecube inc.;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité
- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à Melting Icecube inc. pour l'acquisition et l'installation des équipements audio-visuels de la salle du conseil de la Ville de Bedford pour un montant de 16 020,63\$, incluant les taxes applicables.
- « Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »
- 26-04-99
- Octroi de contrat de gré à gré – Gestion documentaire pour les archives 2026**
- Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour la gestion des archives de la Ville de Bedford afin de poursuivre les démarches d'application du nouveau plan de classification;
- Considérant l'offre de services reçue par l'entreprise Chuck & Co pour la mise en place dudit plan de classification pour l'année 2026;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

26-04-99
(Suite)

Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise Chuck & Co pour la mise en place du nouveau plan de classification de la Ville de Bedford pour un montant de 16 650\$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

26-04-100

Transition de la plateforme de virtualisation et déploiement des machines virtuelles

Considérant qu'il y a lieu de faire la transition de la plateforme de virtualisation VMare vers la solution Vates afin d'optimiser la gestion des environnements virtualisés et d'améliorer la performance globale des infrastructures informatiques de la Ville de Bedford;

Considérant l'offre de service déposé par la firme lted pour la transition de la plateforme;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le mandat de transition de la plateforme de virtualisation VMare vers Vates et déploiement des machines virtuelles, tel que présenté dans la soumission ML044965V1 à la firme lted, aux taux énoncés à sa soumission.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

26-04-101

Octroi d'un mandat de gestion du parc informatique

Considérant que la Ville de Bedford doit renouveler son entente de service pour la gestion de son parc informatique;

Considérant l'offre de service déposé par la firme lted pour les services gérés, les logiciels gérés et la mise en place de nouveaux outils de sécurité de l'infrastructure informatique;

Considérant que l'offre de service de lted répond aux besoins de la Ville;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le mandat de gestion de son parc informatique, tel que présenté dans la soumission ML045159V1 à la firme lted, aux taux énoncés à sa soumission.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

N.M

Dépôt du registre des permis du mois janvier 2026

N.M

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 30 mars 2026

26-04-102

PIIA – 4 rue Philippe-Côté – Toiture

Considérant que la demande soumise afin d'approuver le remplacement du revêtement de toiture de la résidence pour de la tôle galvalume;

Considérant que la que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-04-103

PIIA – 12 rue Rix – Remplacement de fenêtres

Considérant la demande soumise afin de permettre le remplacement de certaines fenêtres par des fenêtres à guillotine aux cadrages blanc;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande fait suite à un projet déjà autorisé par le passé;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-01-104

PIIA – 148 rue Principale – Non-respect du PIIA autorisé

Considérant la demande autorisée à la résolution du conseil 25-05-174, qui visait le remplacement du revêtement extérieur par du déclin de vinyle blanc ;

Considérant que le revêtement qui fut installé est du déclin de vinyle de couleur taupe;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA modifiée.

ADOPTÉE

26-04-105

PIIA – 77 rue Principale – Modification de fenestration

Considérant la demande soumise afin de permettre le remplacement de 2 grandes vitrines par 2 portes de garage au cadrage noir utilisant la même dimension d'ouverture que les vitrines existantes;

Considérant que la demande vise à créer une ambiance agréable pour le restaurant;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

26-04-105
(Suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-01-106

Demande 77 rue Principale - Utilisation du parc Dr. Adrien Tougas

Considérant la demande soumise du restaurant La Cantina afin de pouvoir utiliser une partie du Parc du Dr. Adrien-Tougas afin d'y aménager une terrasse pour le restaurant;

Considérant que l'espace est limitée pour l'installation d'une terrasse pour le restaurant;

Considérant que l'installation d'une terrasse animerait le centre-ville;

Considérant qu'il serait opportun que le demandeur construise une plateforme à l'endroit proposé, afin de pouvoir délimiter l'espace réservé et assurer une stabilité aux équipements qui y seront installés;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-04-107

Dérogation mineure – 12 rue Élisabeth – emplacement d'un stationnement

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement en façade de la résidence à construire;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, dossier 19869, minute 14941;

Considérant que la demande déroge à l'article 87 du règlement de zonage spécifiant qu'un stationnement peut être situé en cours avant à la condition de ne pas être situées face à la façade principale;

Considérant le peu d'impact sur le voisinage;

Considérant qu'il est préférable d'éviter la construction d'un stationnement dans une servitude;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-04-108

Dérogation mineure – 16 rue Élisabeth – emplacement d'un stationnement

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement en façade de la résidence à construire;

Considérant que la demande est basée sur les plans fournis par le demandeur;

26-04-108
(Suite)

Considérant que la demande déroge à l'article 87 du règlement de zonage spécifiant qu'un stationnement peut être situé en cours avant à la condition de ne pas être situées face à la façade principale;

Considérant le peu d'impact sur le voisinage;

Considérant l'espace restreint pour le stationnement dû à la bande de protection riveraine à l'arrière de la propriété;

Considérant le gros arbre mature situé en plein milieu du terrain;

Considérant la photo de cet arbre jointe à la présente résolution;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce que le gros arbre mature situé en plein milieu du terrain soit conservé, tel que démontré par la photo jointe à la résolution.

ADOPTÉE

26-04-109

Approbation préliminaire – 37 rue Saint-Joseph

Considérant la demande afin de voir la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de permettre les immeubles unifamiliaux jumelés sur le lot 5 602 525;

Considérant le règlement actuel situe cet immeuble dans une zone de type publique;

Considérant qu'il serait opportun de modifier le règlement, puisqu'il est peu probable qu'un nouveau projet public voit le jour à cet emplacement;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de modification du règlement de zonage afin de permettre les usages unifamiliaux isolés, jumelés et en rangées sur le lot 5 602 525.

ADOPTÉE

26-04-110

Remplacement de la résolution d'autorisation de contribution financière – Bourse d'études – École Massey-Vanier

Considérant la résolution numéro 26-02-37 relativement à l'octroi d'une bourse de 250\$ à un finissant de l'école de Massey-Vanier;

Considérant que l'école Massey-Vanier continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2026;

Considérant que pour ce faire, le Comité des bourses d'études Massey-Vanier (coté anglophone) sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière sous forme de Bourse d'études;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite revoir à la hausse le montant attribué à cette bourse;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'annuler la résolution numéro 26-02-37 et de la remplacer par la présente résolution.

26-04-110
(Suite)

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant total de 400 \$ à un finissant de l'école Massey-Vanier, Classe 2026, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme le maire, M. Claude Dubois pour remettre ladite bourse lors du gala des finissants qui se tiendra le jeudi 28 mai 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-04-111

Autorisation de vente de garage pour 2026

Considérant que le conseil désire modifier les normes encadrant les ventes de garage sur son territoire afin d'en permettre la tenue plus d'une fois par année;

Considérant les délais requis par la Loi pour modifier le règlement de zonage de la ville;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

De permettre à l'inspecteur en bâtiment d'autoriser plus d'une vente de garage par année et ce malgré la réglementation d'urbanisme en vigueur actuellement;

De permettre la tenue d'une vente de garage à :

- une fois par mois;
- le premier week-end du mois;
- du mois de mai au mois d'octobre seulement.

Qu'en plus, de ces autorisations, ce conseil désire permettre la tenue de vente de garage aux dates suivantes pour l'année 2026 :

- le week-end du 16 mai;
- le week-end du 30 mai;

D'appliquer toute autre disposition applicable concernant les ventes de garage.

De publier sur les outils de communications de la ville les modifications apportées afin d'informer les citoyens de ces changements.

ADOPTÉE

26-04-112

Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Centre d'action bénévole de Bedford

Considérant que le centre d'action bénévole de Bedford et environ (CABBE) organisera une soirée hommage dans le cadre de la 52^{ème} édition de la semaine de l'action bénévole sous le thème Mission Bénévolat, le 19 avril 2026;

Considérant que le centre d'action bénévole de Bedford, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Bedford Conseil 2038 souhaite honorer les bénévoles des organismes et des municipalités par la remise de certificats honorifiques;

Considérant que le centre d'action bénévole de Bedford demande l'utilisation de la salle Arlène Murray afin d'y tenir un brunch ainsi qu'une conférence dans le cadre de cette soirée hommage Mission Bénévolat;

Considérant que le Centre d'action bénévole de Bedford aura également besoin de tables rondes ainsi que du système de son;

26-04-112
(Suite)

Considérant que la salle est disponible à la date demandée et qu'elle a été réservée;
Considérant que la valeur de cette gratuité est d'environ 360\$;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le Centre d'action bénévole de Bedford et environs à utiliser gratuitement la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, le 19 avril 2026, à compter de 9 h, afin de permettre la tenue de leur soirée hommage, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

26-04-113

Demande de gratuité – Salle Arlène Murray – Maison de la famille des Frontières

Considérant que la Maison de la Famille des Frontières de Bedford est un organisme communautaire offrant des services aux résidents du Pôle de Bedford et des environs, a pour mission de favoriser le bien être des familles ayant des enfants de 0 à 17 ans;

Considérant que la Maison de la Famille des Frontières sollicite la Ville pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray dans le cadre de l'organisation d'une soirée-bénéfice au profit de la Maison de la Famille des Frontières de Bedford;

Considérant que cet événement aura lieu le 23 mai 2026, que la salle Arlène-Murray est disponible et qu'il vise à amasser des fonds afin de soutenir la poursuite de ses activités et de répondre aux besoins grandissants des familles;

Considérant que la valeur de cette gratuité est d'environ 240\$;

Proposé par la conseillère Yvette Tétrault-Lapointe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal autorise la Maison de la Famille des Frontières à utiliser la salle Arlène-Murray le 23 mai 2026 pour procéder à leur soirée-bénéfice, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

26-04-114

Demande de gratuité – Salle Arlène-Murray – Société d'histoire de Missisquoi

Considérant que le Musée Missisquoi œuvre dans la région depuis plus de 60 ans à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant qu'afin d'amasser des fonds pour continuer sa mission, le musée organise un encan muet à chaque deux ans et c'est en novembre 2026 qu'aura lieu le prochain;

Considérant qu'en 2022 et 2024, l'activité a eu lieu dans la Salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron et a connu un franc succès, car l'endroit était idéal pour ce genre d'activité;

Considérant qu'une demande de gratuité à des fins d'utilisation de la salle Arlène-Murray ainsi que pour le corridor menant aux toilettes du centre Georges-Perron a été déposée;

Considérant que ladite demande vise le vendredi 20 novembre en après-midi (pour la préparation) et le dimanche 22 novembre 2026 pour l'encan muet;

Considérant que la valeur de cette gratuité est d'environ 360\$;

26-04-114
(Suite)

Considérant que la salle était disponible et a été réservée;

Proposé par le conseiller Daniel Fournier
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal autorise l'organisation du Musée Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray ainsi que le corridor demandé le vendredi 20 novembre 2026 en après-midi pour la préparation et le dimanche 22 novembre 2026 pour procéder à leur encan muet, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

26-04-115

Nomination d'une nouvelle responsable à la bibliothèque

Considérant qu'il y a lieu de nommer une nouvelle responsable à la bibliothèque;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal désigne Mme Melissa Gagnon à titre de représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-116

Renouvellement de l'adhésion à l'Espace MUNI

Considérant que l'adhésion de la Ville de Bedford au programme de membrariat d'Espace MUNI viendra à échéance sous peu;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la grille tarifaire pour le renouvellement de son abonnement auprès de l'Espace MUNI;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion à l'Espace MUNI;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford au programme de membrariat d'Espace MUNI pour un montant de 95,00\$ plus taxes pour l'année 2026.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-117

Soutien aux organismes communautaires

Considérant l'importance des organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi et leur contribution essentielle à la cohésion sociale, à la lutte contre la pauvreté, au soutien aux aînés, aux jeunes et aux personnes en situation de vulnérabilité ;

Considérant que ces organisations jouent un rôle complémentaire aux services publics et contribuent activement à la vitalité et à la solidarité de nos communautés ;

26-04-117
(Suite)

Considérant que plusieurs organismes communautaires font face à des défis financiers récurrents dans un contexte où les besoins sociaux se complexifient ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal de la Ville de Bedford reconnaisse l'apport essentiel des organismes communautaires de la région et leur engagement auprès de la population.

Que la Ville de Bedford exprime son souhait de voir les gouvernements poursuivre le dialogue avec le milieu communautaire afin d'assurer la pérennité et la stabilité du financement à la mission de ces organismes.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux instances concernées.

ADOPTÉE

26-04-118

Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2026;

Considérant qu'il s'agit de la 201^e édition;

Considérant que le SAM demande de réévaluer le montant de la contribution habituellement accordée par la Ville, en tenant compte de l'augmentation des coûts liés à l'organisation des événements agricoles, ainsi que de l'ajout d'un nouveau rodéo en juin, pour lequel plus de 600 billets ont déjà été vendus;

Considérant la valeur de tous les services en ressources humaines;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 6000\$ versé pour la 201^e édition de l'Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 6 au 9 août 2026.

De demander à la SAM d'accorder une visibilité à la Ville de Bedford en tenant compte du montant de l'aide financière accordée ainsi que de tous les services offerts en ressources humaines pendant toute la durée de l'évènement.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-119

Demande d'autorisation de vente et de service de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) à vendre et à servir des boissons alcoolisées lors des événements suivants :

Gymkhana : du 5 au 7 juin 2026;
Rodéo Bedford : 19 et 20 juin 2026;
Gymkhana : du 10 au 12 juillet 2026;
Exposition agricole : du 6 au 9 août 2026.

ADOPTÉE

26-04-120

Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de la salle Arlène-Murray au Centre communautaire Georges-Perron

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation de la salle Arlène-Murray pour la tenue de l'Expo Agricole en 2026;

Considérant le franc succès de cette activité l'année dernière la société d'Agriculture de Missisquoi demande l'utilisation de la salle Arlène Murray du 5 au 10 août (incluant le montage et le démontage) afin d'y installer le Pavillon Agroinnov, comprenant des kiosques présentant des pratiques innovantes et/ou écoresponsables en agriculture ou en bioalimentaire, ainsi qu'un jeu vidéo simulant la conduite de véhicules agricoles;

Considérant le fait que cet endroit offre un lieu sécuritaire et climatisé où les premiers répondants pourront escorter des visiteurs incommodés par la chaleur;

Considérant que la salle est disponible aux dates demandées;

Considérant que la valeur de cette gratuité est d'environ 1 440\$;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'accès à la salle Arlène Murray du Centre Communautaire Georges-Perron pour la tenue de l'Expo Agricole qui se tiendra du 5 au 10 août 2026, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

26-04-121

Demande d'autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation de toilettes

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi demande d'emprunter jusqu'à sept toilettes chimiques et que la Ville de Bedford a fait l'acquisition de toilettes chimiques;

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi s'occupera de la vidange et de l'entretien des toilettes chimiques utilisées;

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour l'utilisation des toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour les événements suivants :

- Gymkhana : 5 au 7 juin 2026;
- Rodéo Bedford : 19 et 20 juin 2026;
- Gymkhana : 10 au 12 juillet 2026
- Expo Agricole de Bedford : 6 au 9 août 2026;

Considérant que ce service est déjà offert gratuitement;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour la tenue de l'Expo Agricole qui se tiendra du 6 au 9 août 2026, et ce gratuitement.

Que ce conseil accepte de mettre jusqu'à 7 toilettes chimiques à la disposition de la SAM gratuitement pour leurs événements de Gymkhana du 5 au 7 juin 2026, du Rodéo

- 26-04-121
(Suite) Bedford 19-20 juin, ainsi que le 10 au 12 juillet 2026, à la condition que l'organisme s'occupe de la vidange et de l'entretien desdites toilettes chimiques.
- ADOPTÉE
- 26-04-122 **Demande d'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du service de sécurité incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi**
- Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie et de ressources humaines du SSI lors de la parade du 5 août 2026 et de l'Exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 6 au 9 août 2026;
- Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources humaines du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'Exposition agricole de Bedford de 2026.
- ADOPTÉE
- 26-04-123 **Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société d'Agriculture de Missisquoi**
- Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 6 au 9 août 2026 et tiendra sa parade dans les rues mercredi le 5 août 2026;
- Considérant que la valeur de cette autorisation est d'environ 475\$;
- Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la Ville de Bedford pour la parade annuelle de l'Exposition agricole de Bedford devant avoir lieu mercredi le 5 août 2026 en soirée.
- Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et soutient l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.
- ADOPTÉE
- 26-04-124 **Autorisation de contribution financière – Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska**
- Considérant que la Ville de Bedford est invitée à la Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine 2026, qui se tiendra le dimanche 31 mai à la Place publique de Bromont, située au 705, rue Shefford;
- Considérant que la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska sollicite la Ville de Bedford pour une collecte de fonds destinée aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou autre trouble neurocognitif, ainsi qu'à leurs proches aidants;
- Proposé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à verser une contribution financière au montant de 250 \$ à la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska afin de

26-04-124
(Suite)

leur permettre de poursuivre leur mission d'amoinrir les conséquences personnelles et sociales de la maladie d'Alzheimer.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-125

Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative aux appels d'offres pour des services professionnels – Ville de Bedford

Considérant les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

Considérant que lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une grille de pondération et d'évaluation pour les services professionnels;

Considérant que la grille est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les appels d'offres relatifs aux services professionnels à la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-04-126

Octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des espaces verts 2026 – Parc Héritage

Considérant que la Ville doit donner un contrat pour assurer l'entretien des espaces verts au Parc Héritage, au nom de la Fiducie d'utilité sociale du Parc Héritage;

Considérant les propositions reçues;

Considérant que Gazon Barbu a présenté une offre de services au montant de 17 368,35 \$ taxes incluses, pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2026 au Parc Héritage;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie pour et au nom de la Fiducie d'utilité sociale du Parc Héritage le contrat pour l'entretien des espaces verts du Parc Héritage à Gazon Barbu pour un montant de 17 368,35 \$, taxes incluses, pour la saison estivale de 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-127

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20262027 pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Chlore gazeux 68 kg* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de *Chlore gazeux 68 kg* pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres.

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée.

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville de Bedford reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ.

26-04-127
(Suite)

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

26-04-128

Octroi de contrat – Fourniture et livraison d'un balai de rue neuf avec ses équipements

Considérant qu'il est requis de procéder à l'acquisition d'un balai de rue neuf avec ses équipements;

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres public sur SEAO, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Cubex Limitée	537 337,96 \$
Joe Johnson Equipment	622 923,05 \$

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions celle de Cubex Limitée s'avère non conforme aux exigences contenues dans les documents d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et livraison d'un balai de rue neuf avec ses équipements, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Joe Johnson Equipment., pour un montant de 622 923,05 \$, taxes incluses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-04-129

Nouvelle demande d'aide financière pour la formation de pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant la résolution numéro 25-11-357 relative à une aide financière pour la formation de deux (2) pompiers au programme Pompier 1;

26-04-129
(Suite)

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier à nouveau de cette aide financière offerte par ce programme pour l'année 2026;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 2 autres pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande supplémentaire d'aide financière pour la formation de deux (2) autres pompiers, pour un total de quatre (4) pompiers, de la Ville de Bedford dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome Missisquoi

ADOPTÉE

N.M

Dépôt de la liste des embauches au 7 avril 2026

26-04-130

Ajustement salarial pour les responsables à la bibliothèque

Considérant que le salaire des responsables de la bibliothèque n'a pas été indexé depuis l'année 2023;

Considérant que le conseil municipal souhaite ajuster le salaire des responsables de la bibliothèque de la Ville de Bedford pour l'année 2026;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de modifications salariales présenté au rapport 2026-01;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde les modifications salariales des responsables de la bibliothèque de la Ville de Bedford pour l'année 2026; tel que présenté au rapport 2026-01, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-04-131

Nomination – 2^e Poste de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)

Considérant que le 2^e poste de 35 à 40 heures de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) est vacant à la suite du départ d'un employé;

Considérant le besoin de combler la vacance de ce poste;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

26-04-131
(Suite)

Considérant que monsieur Charles Fortin a déposé sa candidature et que celui-ci rempli les exigences pour occuper le poste;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme monsieur Charles Fortin au 2^e poste de minimum 35 heures et maximum de 40 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) de la Ville de Bedford et ce depuis le 1^{er} avril 2026, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

26-04-132

Nomination – 3^e Poste de 30 heures journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)

Considérant que le 3^e poste de 30 heures de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) est vacant à la suite de l'application de cet employé au 2^e poste de journalier;

Considérant le besoin de combler la vacance de ce poste;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Charles Désourdy a déposé sa candidature et que celui-ci rempli les exigences pour occuper le poste;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme monsieur Charles Désourdy au 3^e poste de minimum 30 heures et maximum de 40 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) de la Ville de Bedford et ce, depuis le 1^{er} avril 2026, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

26-04-133

Embauche d'un employé en remplacement au poste d'ouvrier de voirie aux travaux publics

Considérant qu'il y a présentement lieu de procéder à un remplacement au poste de d'ouvrier de voirie au service des travaux publics à la suite d'un congé de maternité;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne;

Considérant que Monsieur Yannick Hamel a soumis sa candidature et qu'il répond aux exigences du poste;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil entérine la candidature de Monsieur Yannick Hamel, à titre de salarié remplaçant au poste d'ouvrier de voirie temps plein au service des travaux publics et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

26-04-133
(Suite)

Que l'entrée en fonction de Monsieur Hamel soit le 4 mai 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-04-134

Modification de la grille salariale – Camp de jour 2026

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder à l'embauche de personnel pour la tenue de son camp de jour estival à chaque année;

Considérant la résolution numéro 26-02-44 concernant lesdits salaires;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la nouvelle grille des salaires ci-dessous pour l'embauche du personnel au camp de jour estival de la Ville de Bedford pour l'année 2026:

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Aide-animateur	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum	Salaire minimum
Animateur ou accompagnateur non qualifié	Salaire minimum + 0,75\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Accompagnateur qualifié	Salaire minimum + 2,25\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$
Coordonnateur	Salaire minimum + 5,75\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$	+ 0,50\$

26-04-135

Demande d'autorisation pour la vente-trottoir de style « Journée découverte » du Regroupement des gens d'affaires de Bedford et Région

Considérant la demande du Regroupement des gens d'affaires de Bedford et Région (RGAB) pour la tenue d'une vente-trottoir de style « Journée découverte » samedi le 20 juin 2026;

Considérant que le but de cet événement est de promouvoir les entreprises locales auprès de la population et des visiteurs;

Considérant que beaucoup de nouveaux arrivants ne connaissent pas les nombreux produits et services offerts dans notre charmant milieu;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la tenue d'une vente-trottoir de style « Journée découverte » devant les commerces de la Ville de Bedford samedi le 20 juin prochain.

D'autoriser l'utilisation du Parc du Dr. Adrien-Tougas pour y installer des kiosques (tables et chapiteaux) des commerces de la région qui n'ont pas pignon sur la rue Principale.

26-04-135
(Suite)

De permettre le prêt de barricades pour délimiter des espaces ou assurer la sécurité des piétons ainsi que le haut-parleur du service des loisirs, si ces équipements sont disponibles.

D'autoriser un accès au panneau électrique dans le parc.

De demander à la Sûreté du Québec d'augmenter leur présence sur le territoire pour cette journée.

ADOPTÉE

26-04-136

Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi pour la saison 2026

Considérant que la Ville de Bedford est maître d'œuvre des activités de loisirs sur son territoire ;

Considérant que la Ville souhaite que ses citoyens puissent bénéficier des activités offertes par l'Association de baseball mineur Brome-Missisquoi, lesquelles s'inscrivent dans l'un de ses champs d'intervention ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente avec l'Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et son directeur général, Richard Joyal à signer l'entente entre la Ville de Bedford et l'Association de baseball mineur de Brome-Missisquoi relativement aux activités de baseball pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre 2026.

ADOPTÉE

N.M

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 2 avril sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Deux (2) citoyens se sont prévalus de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Un citoyen s'est prévalu de la première période de questions concernant le sujet suivant :
- Le contrat donné de gré à gré pour la tonte de gazon dans le Parc Héritage;

26-04-137

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 19h46

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière